

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de Mr PELLOUX Jacques).

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice , FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN.

Délibération n° 2014/145

OBJET : EPIC "ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE DE LA VALLEE DE L'UBAYE "APPROBATION DU BP 2015" - VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION 2015 - REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES.

Le Budget Primitif 2015 de l'EPIC " Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye", a été voté par son Conseil d'Administration le 10 novembre 2014.

Il s'établit comme suit :

- Section d'exploitation équilibrée à **368 700 €**
avec une subvention communautaire 2015 de **180 900 €**
- Section d'investissement équilibrée à **5 800 €**

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le BP 2015 de l'EPIC.
- **PREND ACTE** que la subvention communautaire 2015 sollicitée pour atteindre l'équilibre du BP 2015 de l'EPIC, s'élève à la somme de **180 900 €**.
- **PREND ACTE** que la Communauté devra rembourser à l'EPIC les frais d'enseignement de la Musique donné dans les écoles par ses professeurs ainsi que par les CMR à hauteur de **50 000 €**.
- **DECIDE** de verser dans le mois de Janvier 2015 à l'EPIC "Ecole de Musique, Danse et Théâtre de la Vallée de l'Ubaye" une somme d'un montant de **90 000 €** à titre d'acompte sur la subvention 2015 afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie avant le vote du budget. Cette décision est conforme à l'instruction budgétaire M14 qui autorise l'engagement et la liquidation des dépenses avant l'adoption du Budget.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à ladite subvention ainsi que ceux afférents au remboursement des frais d'enseignement de la Musique dans les écoles au BP 2015 de la Communauté **art 67442 et 62872**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. MARTIN Jacques

